

## **Infos sur les négociations : qualité de Vie au travail, Comité Social et Économique du 28 novembre 2018 et NAO du 04 décembre.**

« Bien vivre au travail » Voilà la devise de la CGT. La Direction parle quant à elle de qualité de vie au travail. Il faut donc régler les défauts existants. Ce 28 novembre, nous nous sommes rencontrés pour effectuer la lecture du projet sans que nous ayons pu travailler le projet en amont ce qui est regrettable...

3 grandes questions nous sont posées :

1. Que recouvre cette notion du bien vivre au travail ?
2. Comment satisfaire à un sentiment de satisfaction et d'épanouissement dans et par le travail ?
3. A quels objectifs de prévention des risques, répond la Direction ?

Cet accord porte avant tout sur le télétravail des Cadres, une chartre sur le droit à la déconnexion sera élaborée en commission paritaire avec les organisations syndicales, la santé au travail intégrant vie professionnelle et vie familiale et le droit à l'expression des salariés. Ce qui nous éloigne largement du sujet principal...

**En parallèle, les CHSCT ont pour mission de contacter les salariés afin qu'ils répondent à une enquête qui est justement en rapport avec le bien vivre au travail, voilà ce qui va réellement alimenter les orientations nécessaires pour assurer une qualité de vie au travail !**

« Comité social et économique » CSE:

Les ordonnances Macron sont venues casser les instances représentatives du personnel. DP, CE, CHSCT, elles seront fusionnées au sein d'une nouvelle instance : le comité social et économique (CSE). Cette fusion signifie : **moins de moyens et des prérogatives mises à mal**. Pour les entreprises dotées d'instances représentatives du personnel, le CSE est mis en place au terme des mandats des IRP, c'est-à-dire au moment du renouvellement d'une des instances et au plus tard au 31 décembre 2019. Au cours des deux dernières réunions, nous avons proposé la mise en place d'un CSE région et Central pour favoriser une proximité au plus près des salariés des quatre districts de Cofiroute. Le choix du groupe de travail, après discussion s'est porté vers un CSE central donc moins d'élus, **avec le risque que les élus soient éloignés des préoccupations des salariés**. Actuellement, nous en sommes à la structuration de l'organigramme, nous vous informerons de l'avancée de cette négociation qui reste selon nous, à construire dans son ensemble.

« NAO » Réunion préparatoire des données sociales et économiques :

La direction nous informe de l'agenda social pour cette négociation. Les plateformes revendicatives devront être fournies le 07 janvier 2019 et 2 réunions de négociations sont fixées au 17 janvier et 07 février. Pour information : L'INSEE pour 2018 fixe l'augmentation des prix à la consommation à 1,94%.



**Afin d'aborder avec vous les revendications n'hésitez pas de vous rapprocher de vos élus.**

Vos élus CGT

C.G.T. COFIROUTE <http://cgtcofiroute.fr>

02.38.72.43.28 " la vente aux moines " 45770 SARAN

Patrice LOUIS 06 23 83 33 67 - Olivier WOSNY 06 09 94 03 88 - Dominique BRILLANT 06 11 39 46 20

[cgt.cofi@gmail.com](mailto:cgt.cofi@gmail.com)